

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 223**

Cession de droits patrimoniaux par madame Delphine Lorient

Direction de la culture – Service patrimoine

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le livre IV du code du patrimoine et notamment ses articles D451-1 à R451-2 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- Vu la délibération n°38 du conseil municipal en date du 2 avril 2024, certifiée exécutoire en date du 8 avril 2024, portant que le don d'œuvres d'art à la ville de Creil par madame Claudie Fabre ;

■ **Considérant**

Le don de 16 planches infographiques créées en collaboration avec madame Delphine LORIEL par madame Claudie FABRE, et que ces planches infographiques sont soumises à des droits d'auteur,

■ **Décide**

Article 1^{er} : de mentionner les noms de mesdames Delphine LORIEL et Claudie FABRE en cas d'exposition des planches infographiques susmentionnées, dans le respect du droit moral des auteurs.

Article 2 : de signer une convention avec madame Delphine LORIEL concernant la cession à la ville de Creil des droits patrimoniaux afférant aux 16 planches infographiques données par madame Claudie FABRE, à savoir le droit de représentation au public et le droit de reproduction sur tout support à titre commercial ou non.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 10 avril 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Président de l'ACSO

17 AVR. 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : **17 AVR. 2024**